



A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES
A TOUS LES MEMBRES DU BUREAU

Concerne : Décisions du Comité Exécutif - Sport

Cher M. le Président,

Les Membres du Comité Exécutif se sont rencontrés à Istanbul afin d'échanger sur d'importants sujets en lien avec l'année Olympique.

D'autres décisions vous ont déjà été envoyées dans les jours passés mais cette circulaire comporte les décisions suivantes :

- Le nouveau processus de tirage au sort
- Les tournois de qualification Européen et Mondial
- Les ajustements des Règles de lutte

1. Nouveau processus de tirage au sort

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une nouvelle technologie de tirage au sort sera créée afin de générer les numéros des athlètes automatiquement sans faire perdre du temps aux entraîneurs à appuyer sur un bouton pour chaque catégorie de poids. Les numéros seront pris depuis la technologie « Blockchain » où ces numéros sont créés par une autre entité aucunement liée au monde de la lutte. Personne ne pourra interférer sur ce système et chaque Fédération Nationale pourra contrôler que les numéros tirés pour leurs lutteurs sont les bons.

En début d'année vous recevrez une explication détaillée du fonctionnement de ce système. Celui-ci sera utilisé pour tous nos événements majeurs (championnats continentaux et mondiaux, qualifications Olympiques et Jeux Olympiques...). Je tiens à souligner que c'est une avancée considérable pour notre sport car nous serons la première Fédération Internationale à l'utiliser. Le CIO nous a déjà félicité d'avoir mis ce système en place et espère que d'autres Fédérations Internationales l'utiliseront au plus vite.

Le Comité Exécutif a aussi approuvé la proposition de la Commission Technique d'organiser une conférence technique avant chaque style et non plus un seul au début du championnat. Le tirage au sort sera donc toujours effectué à la suite de cette conférence technique. Nous organiserons donc un tirage au sort par style.

Pour les Tournois de qualifications Continentaux et Mondial, il a été décidé d'en organiser qu'un, avant le premier jour de compétition. Ce tirage au sort se composera donc de toutes les catégories de poids de chaque style.

Pendant les Jeux Olympiques, un tirage au sort sera effectué chaque jour et seulement une conférence technique aura lieu au début de la compétition.

La participation à ces conférences techniques sont obligatoires et le dernier contrôle des inscriptions aura lieu à ce moment-là. Par exemple, une fédération nationale qui aurait inscrit deux athlètes dans une catégorie de poids devra choisir durant cette conférence quel lutteur participera à la compétition. La Fédération Nationale devra aussi informer le délégué technique si l'un de ses athlètes inscrits ne participe pas à la compétition sinon des sanctions seront prises.



2. Tournois de qualification Européen et Mondial

Comme vous le savez tous, les gagnants des demi-finales obtiendront leur quota pour les Jeux Olympiques. Comme ces combats seront les plus intéressants, le Comité Exécutif a approuvé de les programmer après les combats pour les médailles d'or et de bronze des catégories de poids de la veille. Les programmes seront donc modifiés et les combats pour l'or et le bronze seront renommés : Matches de classement et les combats des demi-finales : Match de Qualification pour Tokyo 2020.

Nous profitons de cette opportunité pour vous rappeler l'importance des combats de repêchages et les combats pour les médailles d'or et de bronze afin d'avoir un classement clair et précis. En cas de disqualification ou contrôle de dopage positif, nous sélectionnerons le prochain athlète classé. Nous vous remercions d'avance d'informer vos athlètes que ces combats sont aussi très importants.

3. Ajustements des Règles de lutte

Il est clair qu'aucun grand changement ne sera fait dans les règles avant les Jeux Olympiques mais nous avons dû faire quelques ajustements afin d'être prêt à affronter tous les scénarios possibles lors des Jeux Olympiques de Tokyo.

Vous trouverez en pièce jointe les Règles de lutte avec les modifications qui seront appliquées dès le 1^{er} janvier 2020.

Les grands changements dans ce document sont :

CATEGORIE D'AGE

Seulement les athlètes qui n'ont pas eu 18 ans à la date de la compétition devront fournir un certificat médical et parental. S'ils ont eu 18 ans avant la date de la compétition, ils n'auront plus à fournir ces documents.

BLESSURE

Dans une compétition sur deux jours, seulement les athlètes qui ont été blessés DURANT la première journée de compétition n'auront pas besoin de se rendre à la deuxième pesée et garderont leurs résultats. Pour toutes autres blessures qui pourraient survenir pendant la soirée de la première journée mais hors compétition, l'athlète devra se rendre à la deuxième pesée sous peine d'être éliminé et classé dernier, sans rang.

CONFRONTATION DIRECTE

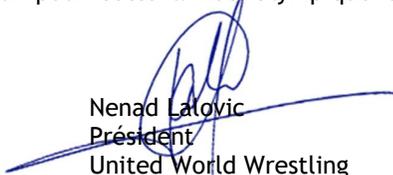
La confrontation directe n'est plus le premier critère en cas d'égalité entre deux athlètes (Nordique) ou entre deux équipes lors d'une compétition par équipe.

Les autres changements ont été implémentés afin de clarifier certaines situations qui pourraient arriver.

Nous tenons aussi à vous rappeler qu'il est clairement interdit d'enduire des substances grasses ou collantes sur le corps de vos athlètes. Nous avons fait face à cette situation à Nur-Sultan et tenons à vous rappeler que nous serons très strictes à ce sujet.

Nous profitons aussi de cette occasion pour vous informer que le Comité Exécutif a accepté d'augmenter la prime des meilleurs lutteurs de l'année de 10'000 CHF à 60'000 CHF par style. Les trois meilleurs lutteurs de chaque style se partageront ce montant. Les athlètes concernés seront contactés dans les prochains jours.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà le meilleur pour cette année, Olympique et vous transmettons nos meilleures salutations.


Nenad Lalovic
Président
United World Wrestling

Corsier-sur-Vevey, le 10 décembre 2019/Jdr